

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°21 Mardi 24 novembre 2020
RELEVÉ DE DECISIONS – Visio conférence

MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION (quorum 1) 11 minis

Membres en exercice : 21

Membres présents : 15

Membres votants : 15

Etaient présents :

Membres titulaires

Mesdames: Virginie GREMILLET, Soizyc PERREAU

Messieurs: Serge ALEM, Pascal ALTMANN, Aurélien BANSEPT, Christian CAEL, Guy DESRUES, Luc EVRARD, Denis HENRY, Nicolas LALLEMAND, Jean Louis MENTREL, Bruno TOUSSAINT, Philippe WELSCH

Membres suppléants

Mesdames :

Messieurs : Thibault HINGRAY (représentant Didier GILLES), Marc MICHEL (représentant Claude BARLIER)

Excusés :

Mesdames : Edith COLIN (pb de connexion)

Messieurs : Claude BARLIER, Jean Claude FOMBARON, Didier GILLE, Jean Louis THIRIET

COLLEGE PRIVE (quorum 2) : 8 minis

Membres en exercice : 12

Membres présents : 8

Membres votants : 8

Etaient présents :

Membres titulaires

Mesdames : Soizyc PERREAU

Messieurs : Pascal ALTMANN, Guy DESRUES, Luc EVRARD, Nicolas LALLEMAND, Philippe WELSCH

Membres suppléants

Madame:

Messieurs: Thibault HINGRAY, Marc MICHEL

MEMBRES ASSOCIES

Présents :

Mesdames : Carole DABRIGEON (sous-préfète), Martine GIMILLARO (Conseillère Départementale)

Excusés :

Mesdames :

Monsieur : David VALENCE (vice-président du Conseil Régional)

Le double quorum étant atteint, la séance démarre à 19 h 35

Madame Virginie GREMILLET, présidente du GAL du PETR du Pays de la Déodat ouvre la séance. Elle procède à l'appel des membres présents. Elle remercie de sa présence Mesdames Carole DABRIGEON, Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges et Martine GIMILLARO, conseillère départementale.

La présidente précise que ce comité revêt un caractère particulier puisque c'est son premier vrai comité et qu'il se déroule en visio conférence ce qui met une difficulté supplémentaire.

Modification du Règlement intérieur

Madame Virginie GREMILLET, précise que, pour que ce comité de programmation puisse se tenir en visio conférence, nous devons modifier le règlement intérieur du GAL.

Afin de pouvoir valablement et juridiquement tenir un comité de programmation en visioconférence, comme c'est le cas aujourd'hui, nous devons ajouter un article à notre règlement intérieur.

La Présidente propose :

Article 7 bis : A titre exceptionnel, le comité de programmation pourra se tenir en visioconférence. Dans ce cas, les moyens numériques seront mis en place tant pour assurer le bon déroulement du comité que pour le contrôle du double quorum.

Le double quorum sera validé par un téléchargement des participants sur l'outil de visioconférence doublé par une attestation sur l'honneur transmise par chaque membre à l'équipe technique soit par voie postale ou numérique préalablement à la tenue du comité de programmation. Les tâches du comité de programmation, les modalités de vote et de sélection restent inchangées.

Les votes se feront par sondage numérique au fur et à mesure de l'avancé du comité.

La modification est soumise au vote. La modification du règlement intérieur est validée à l'unanimité.

Validation du compte rendu précédent

Aucune remarque n'est formulée par le comité.

Le compte rendu du comité de programmation n°20 du mercredi 15 octobre 2020 est validé à l'unanimité.

1. Etude des dossiers

Madame Virginie GREMILLET, avant le passage des dossiers, rappelle la notion de conflit d'intérêts et précise qu'avant chaque dossier la question sera posée aux membres du comité. En cas de conflit d'intérêts avéré, le membre est prié de quitter la salle pour le vote. L'article 10 du règlement intérieur permet dans ce seul cas de ne pas tenir compte de la règle du double quorum.

Elle mentionne le déroulé :

- Présentation par le porteur de projet en 5 minutes
- Questions et échanges avec le comité de programmation
- Après le départ du porteur, le comité remplit la grille à l'aide de la notice de sélection via le sondage transmis dans le fil de discussion de la visio conférence.
- La synthèse des notes faite par l'équipe technique du Pays est présentée et validée par le comité

1.1 Pré programmation

Porteur	Note de faisabilité	Appréciation de faisabilité	Conflit d'intérêt
Office de tourisme intercommunal SDDV – Promotion du territoire auprès des familles – Mr LALEVEE Patrick	16,3 (100%)	Favorable	Marc MICHEL (CIRTES) partenaire
La fromagerie de manu - Reprise d'une fromagerie – Mr PITTET Emmanuel	15,9 (100%)	Favorable	/
Symbiose nature – Atelier de transformation de plantes aromatiques – Mme LAB Aurore	16,9 (100%)	Favorable	/

3

1.2 Programmation

Porteur	Projet	Note proposée	Montant proposé	Validation
CA Saint-Dié-des-Vosges	Festival Voie Verte 2017	15,6 (100%)	10 144,56€	Unanimité
Association Sentiers d'Histoires	Création d'un guide sur les sites archéologiques	13,4 (90%)	3 146,53 €	Unanimité
Commune de Ban Sur Meurthe / Clefcy	Reprise d'un commerce rural	17 (100%)	29 092,56€	Unanimité

L'ensemble de ces projets représentent 42 383.65 € de subventions FEADER (LEADER).

Des fiches de validation spécifiques reprenant en détail les projets et conflits d'intérêts par projets sont établies et jointes en annexe.

2. Actualités du programme

➤ Point sur les dossiers au 24 novembre 2020

57 dossiers engagés pour 1 005 595€ soit 71% (avec ceux de ce comité on arrive à 60 dossiers pour 1 047 978€ soit 74%)

38 dossiers payés pour 619 680 € soit 43,62% (5 dossiers à payer prochainement donc 43 dossiers pour 745 335 € soit 52%)

Au niveau national au 15/11/2020

Sur 339 GALS

43 % des dossiers engagés

21 % des dossiers payés

Au niveau Lorraine

68 % des dossiers engagés

35 % des dossiers payés

3. Etat de consommation de l'enveloppe financière

Voir le tableau joint

4. Programme à venir

Des discussions européennes envisagent de plus en plus un lancement de la nouvelle programmation en 2023.

En attendant, une période de transition va être mise en place en 2021 et 2022. Cela signifie qu'une enveloppe financière prise sur la prochaine programmation sera attribuée aux Gals avec les mêmes règles qu'aujourd'hui.

On ne connaît pas encore l'ensemble des modalités pratiques ni l'enveloppe financière à ce jour, mais tout doit être acté avant le 30/12/2020.

Il est donc important :

Que les dossiers de cette programmation puissent être instruits en demande d'aide avant fin 2021 impérativement, ce qui signifie qu'ils soient arrivés pour le 30 juin 2021 au Pays de la Déodatie.

A ce jour 3 dossiers sont en liste d'attente. Il est donc important de poursuivre la communication sur ce programme. N'hésitez pas à en parler autour de vous.

Séance levée à 21 h 30

La Présidente du GAL du Pays de la Déodatie
Virginie GREMILLET

